



Conseil économique et social

Distr. générale
15 janvier 2019
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquantième session

5-8 mars 2019

Points 3 b) et 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises pour examen et décision :
principes fondamentaux de la statistique
officielle et données ouvertes

Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les données ouvertes

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2018/227 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les données ouvertes. Le Groupe y rend compte des travaux qu'il a menés, à savoir la conduite d'une enquête mondiale sur l'application des Principes, fondée sur les autoévaluations faites par les pays, l'établissement d'un document d'information venant compléter les lignes directrices sur l'application des Principes, et l'établissement d'un document d'information sur l'utilisation des données ouvertes.

* E/CN.3/2019/1.



Rapport du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle et les données ouvertes

I. Introduction et contexte

1. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle¹ ont été entérinés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/261 du 29 janvier 2014. L'Assemblée décidait ainsi de faire siens ces principes à l'occasion du vingtième anniversaire de leur adoption par la Commission de statistique. De 2011 à 2015, un Groupe des Amis de la présidence s'est intéressé à certains aspects de l'application des Principes, dans la perspective du vingtième anniversaire de leur adoption.

2. En 2017, dans sa décision 48/107, la Commission a créé un nouveau Groupe des Amis de la présidence, le chargeant de travailler sur certains aspects de l'application des Principes fondamentaux dans le cadre des préparatifs du vingt-cinquième anniversaire de leur adoption qui aurait lieu en 2019.

3. En outre, en 2018, la Commission a, par sa décision 49/105, créé un sous-groupe sur les données ouvertes placé sous l'égide du Groupe des Amis de la présidence et l'a chargé d'établir des principes, de définir des orientations et d'assurer un appui pour l'ouverture des données dans les pays.

4. En intégrant la question des données ouvertes dans ses travaux en cours sur les Principes fondamentaux, la communauté statistique mondiale entendait se donner la possibilité de repenser la manière d'appliquer les Principes en tenant compte des nouveaux besoins en matière de données, notamment en vue de la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

II. Programme de travail

5. Le Groupe des Amis de la présidence, formé en février 2018, se compose de 11 représentants de pays et, en qualité d'observateurs, de huit entités et organisations internationales (voir l'annexe I du présent rapport). Il est présidé par la Nouvelle-Zélande assistée de l'Australie.

6. Le mandat du Groupe a été élaboré en avril 2018 et approuvé par le Bureau de la Commission (voir l'annexe II du présent rapport). Concernant l'organisation de ses travaux, le Groupe s'est réuni en séance en marge de la quarante-neuvième session de la Commission, en mars 2018, puis a tenu des téléconférences toutes les six semaines (les 16 mai, 27 juin, 8 août, 19 septembre, 31 octobre et 12 décembre 2018 ; une réunion est prévue le 23 janvier 2019) pour examiner les progrès accomplis.

7. Le Groupe doit s'intéresser à la fois aux Principes fondamentaux et aux données ouvertes, inscrivant ses travaux dans le cadre général des Principes.

8. Par souci d'efficacité, le Groupe a organisé ses travaux en deux axes. Le premier, centré exclusivement sur les Principes fondamentaux, prévoyait les activités suivantes :

a) Conduire une enquête mondiale sur l'application des Principes, fondée sur les autoévaluations faites par les pays, en y intégrant des questions en rapport avec les données ouvertes ;

b) Élaborer un document d'information visant à compléter, notamment par des études de cas, les lignes directrices sur l'application des Principes, afin d'en

¹ Voir <https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/FP-New-F.pdf>.

faciliter l'utilisation, et à fournir des critères pour analyser les cas où les Principes ne sont pas appliqués ;

c) Analyser d'autres questions concernant les Principes, au regard d'autres situations, notamment la façon de les appliquer aux données non officielles et non traditionnelles.

9. Le deuxième axe de travail visait les données ouvertes, envisagées sous l'angle des Principes fondamentaux, et prévoyait les activités suivantes :

a) Établir des correspondances entre les principes relatifs aux données ouvertes et les Principes fondamentaux ;

b) Élaborer un document d'information faisant la synthèse des travaux sur l'interopérabilité des données ouvertes, la mise en œuvre des pratiques concernant ces données et leur anonymisation aux fins de la statistique officielle ;

c) Analyser (dans le cadre du document d'information précité) d'autres questions relatives à l'ouverture des données en statistique officielle, y compris celles portant sur les aspects juridiques, techniques ou relatifs aux compétences.

III. Résultats des travaux (synthèse)

A. Travaux relatifs aux Principes fondamentaux

Enquête mondiale sur l'application des Principes fondamentaux, fondée sur les autoévaluations faites par les pays

10. Le questionnaire s'inspirait des versions antérieures envoyées aux pays par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU en 2003 et 2012² en vue de faire le point sur l'application des Principes fondamentaux. La nouvelle version a été préparée avec le concours du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21) ; l'idée était de moderniser et d'améliorer les versions antérieures tout en conservant les principales questions figurant dans la version de 2012, dans le but de mesurer les progrès accomplis depuis lors.

11. Parmi les principales modifications apportées, on notera que les possibilités de réponses ont été revues et enrichies, sur la base du guide d'application des Principes et des résultats des questionnaires précédents, et que certaines questions ont été reformulées pour améliorer la cohérence des réponses, des contradictions entre les questions ayant été constatées en 2012. Le questionnaire s'est enrichi également de nouvelles questions – portant sur les données ouvertes et les données non officielles et non traditionnelles –, afin de mieux évaluer la façon dont les bureaux nationaux de statistique exploitent un réservoir toujours plus grand de données.

12. Au moment de l'établissement du présent rapport, plus de 80 pays avaient déjà rempli le questionnaire, d'autres s'appêtant à le faire au cours des semaines suivantes. Une analyse complète des résultats figure dans le document d'information dont est saisie la Commission.

² Voir E/CN.3/2004/21 et E/CN.3/2013/3. Voir également le document d'information, qui contient des renseignements complémentaires sur les résultats du questionnaire de 2012 et qui est joint au document E/CN.3/2013/3 ; les documents sont disponibles, uniquement en anglais, à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/statcom/doc13/BG-FP.pdf>.

13. Il est prévu de mener une enquête mondiale à chaque cinquième anniversaire des Principes fondamentaux. La prochaine enquête sera donc réalisée à l'approche du trentième anniversaire des Principes, qui aura lieu en 2024.

Document d'information complétant les lignes directrices sur l'application des Principes fondamentaux, y compris à l'égard des données non officielles et non traditionnelles

14. La première partie du document d'information vient compléter le document intitulé *United Nations Fundamental Principles of Official Statistics: Implementation Guidelines* (lignes directrices de l'ONU sur l'application des Principes fondamentaux de la statistique officielle)³ ; elle vise à faciliter l'utilisation de ces lignes directrices et propose des critères permettant d'analyser les cas où ces Principes ne sont pas appliqués. Cette partie reprend également des informations tirées de l'enquête mondiale sur l'application des Principes fondée sur les autoévaluations faites par les pays, notamment celles portant sur les difficultés rencontrées à cet égard par les pays, les exemples de réussite et les meilleures pratiques. Dans une deuxième partie, les Principes sont examinés au regard des sources de données non officielles et non traditionnelles, afin de déterminer dans quelle mesure appliquer les Principes à ces nouvelles données, qui sont de plus en plus utilisées dans les pays et qui commencent à être prises en compte dans les systèmes de statistique officielle.

B. Travaux relatifs aux données ouvertes : document d'information sur l'utilisation des données ouvertes

15. Le document d'information fait la synthèse des travaux sur l'interopérabilité des données ouvertes, la mise en œuvre des pratiques concernant ces données et leur anonymisation aux fins de la statistique officielle ; il procède également à l'analyse d'autres questions concernant l'ouverture des données en statistique officielle, y compris celles portant sur les aspects juridiques, techniques ou relatifs aux compétences. Dans une annexe du document, les Principes sont examinés au regard de la Charte internationale sur les données ouvertes⁴, le but étant d'établir des correspondances et d'indiquer les endroits où les Principes pourraient être intégrés. La Charte fait actuellement l'objet d'un examen à l'échelle mondiale en vue de déterminer si les principes qui y sont énoncés doivent être actualisés pour y inclure les nouvelles procédures et les nouveaux principes relatifs aux données ouvertes. Si des changements importants doivent y être apportés, le Groupe des Amis de la présidence établira de nouvelles correspondances.

IV. Activités mondiales récentes portant sur les Principes fondamentaux et les données ouvertes

16. Lors de l'International Open Data Conference 2018⁵, qui s'est tenue à Buenos Aires les 27 et 28 septembre 2018, la communauté mondiale des données ouvertes s'est réunie pour définir des stratégies en faveur de l'ouverture des données aux niveaux tant local que mondial. Cette conférence a été précédée d'une manifestation préliminaire d'une journée, organisée par l'organisation Open Data Watch en collaboration avec la Division sur le thème « Communication de données nationales

³ Voir https://unstats.un.org/unsd/dnss/gp/Implementation_Guidelines_FINAL_without_edit.pdf (en anglais).

⁴ Voir <https://opendatacharter.net/principles-fr/>.

⁵ Voir (en anglais) www.opendatacon.org/.

aux fins des objectifs de développement durable : interopérabilité et données ouvertes » et réunissant des organismes nationaux de statistique et d'autres intervenants afin qu'ils élaborent des moyens de veiller à ce que les plateformes nationales de communication de l'information liée aux objectifs reposent sur les principes des données ouvertes et de l'interopérabilité. Cette tribune a permis aux représentants des bureaux nationaux de statistique de rendre compte de leur expérience, y compris des défis auxquels ils étaient confrontés, et de se familiariser avec les intervenants susceptibles de leur accorder un appui⁶. Elle a également offert aux statisticiens une occasion exceptionnelle d'engager le dialogue avec les spécialistes des données ouvertes issus d'autres communautés de données.

17. Au cours du deuxième Forum mondial des Nations Unies sur les données⁷, qui s'est tenu à Doubaï (Émirats arabes unis) du 22 au 24 octobre 2018, la première version d'un guide intitulé « *Data interoperability: a practitioner's guide to joining up data in the development sector* » (Interopérabilité des données : guide pratique aux fins de l'unification des données relatives au développement)⁸ a été lancée par l'espace d'échange collaboratif sur l'interopérabilité des données relatives aux objectifs de développement durable⁹. Ce guide a été conçu comme un outil destiné à améliorer l'intégration et la réutilisation des données et des systèmes de données. De nouvelles sections, des exemples supplémentaires et des orientations actualisées s'y ajouteront progressivement pour assurer la pertinence du document dans ce domaine qui évolue constamment. Ce guide est donc considéré comme un document évolutif ; le Groupe des Amis de la présidence s'est félicité de cette ressource mise à la disposition des pays. Il est annexé au présent rapport en tant que document d'information pouvant alimenter les débats de la Commission.

V. Perspectives

18. À sa première réunion, le Groupe a examiné son mandat et le calendrier de ses activités, tels que définis par la Commission dans ses décisions ; il a noté que les travaux sur les Principes fondamentaux avaient été bien balisés au fil des ans, mais que les données ouvertes constituaient un domaine plus nouveau qui nécessiterait peut-être des travaux supplémentaires à l'avenir. Par conséquent, en examinant les activités dont il était chargé, le Groupe a décidé que les travaux sur les Principes étaient terminés pour ce cycle d'examen, mais que les examens quinquennaux de l'application mondiale des Principes, synchronisés avec les anniversaires quinquennaux de leur adoption, devraient se poursuivre pour permettre de suivre les progrès réalisés et de se concentrer sur certains aspects de l'application, au besoin, ainsi que de mettre en commun les pratiques exemplaires. Par conséquent, il est recommandé que le Groupe des Amis de la présidence reprenne ses activités à temps pour le prochain examen, en prévision du trentième anniversaire de l'adoption des principes, qui sera célébré en 2024. Entre-temps, les questions urgentes, telles que les cas manifestes de non-respect, devraient être examinées par la Commission, selon que de besoin. Pour que le travail sur les données ouvertes se poursuive, il est recommandé qu'un groupe de travail sur les données ouvertes soit créé, ce qui favoriserait la poursuite de la collaboration entre la communauté internationale des données ouvertes et celle des statistiques, en plus d'appuyer les efforts déployés pour

⁶ Un document présentant les conclusions de cette manifestation est disponible (en anglais) à l'adresse <https://opendatawatch.com/publications/ioc18-pre-event-outcome-report/>.

⁷ Voir <http://undataforum.org>.

⁸ Voir <https://unstats.un.org/wiki/display/InteropGuide/Home>.

⁹ L'espace d'échange collaboratif a été créé en mars 2017 lors d'une manifestation organisée conjointement, en marge de la quarante-huitième session de la Commission, par la Division et le Partenariat mondial pour les données du développement durable.

mettre en œuvre le Programme 2030. S'il est constitué, ce groupe élaborera son mandat et son programme de travail en fonction des décisions de la Commission.

19. Certains membres du Groupe des Amis de la présidence ont exprimé le souhait de participer au groupe de travail sur les données ouvertes ; la Nouvelle-Zélande s'est proposée de continuer de présider le Groupe. D'autres membres sont invités à exprimer leur désir de participer.

VI. Questions soumises à l'examen

20. **La Commission de statistique est invitée à :**

a) Donner son avis sur le document contenant les résultats de l'enquête mondiale sur l'application des Principes fondamentaux et les données ouvertes, fondée sur les autoévaluations faites par les pays ;

b) Donner son avis sur le document sur l'interopérabilité des données et les données ouvertes intitulé « Data interoperability: a practitioner's guide to joining up data in the development sector » (Interopérabilité des données : guide pratique aux fins de l'unification des données relatives au développement) ;

c) Examiner et approuver le document venant compléter les lignes directrices sur l'application des Principes fondamentaux ;

d) Examiner et approuver le document portant sur l'utilisation des données ouvertes ;

e) Examiner et approuver la proposition qui lui a été faite de prendre note des travaux accomplis par le Groupe des Amis de la présidence pendant la période d'examen actuelle, lesquels reprendront pour le prochain examen, en 2024, et d'envisager de créer un groupe de travail chargé de poursuivre les travaux sur les données ouvertes et d'en présenter les résultats à sa cinquante et unième session, puis tous les deux ans.

Annexe I

Membres du Groupe des Amis de la Présidence

Présidence

Nouvelle-Zélande

Membres

Argentine

Australie

Égypte

Italie

Jordanie

Malaisie

Maurice

Pologne

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Suriname

Observateurs

Banque mondiale

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Espace d'échange collaboratif sur l'interopérabilité des données relatives aux objectifs de développement durable

Institut international de statistique

Open Data Watch

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21)

Secrétariat de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

Annexe II

Mandat du Groupe des Amis de la présidence sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle

I. Contexte

1. Les Principes fondamentaux de la statistique officielle ont été entérinés par l'Assemblée générale dans sa résolution [68/261](#) du 29 janvier 2014, à l'occasion du vingtième anniversaire de leur adoption par la Commission de statistique.
2. De 2011 à 2015, un Groupe des Amis de la présidence s'est intéressé à certains aspects de l'application des Principes fondamentaux, dans la perspective du vingtième anniversaire de leur adoption. À sa quarante-huitième session, la Commission a, par sa décision 48/107, créé un nouveau Groupe des Amis de la présidence, le chargeant d'examiner certains aspects de l'application des Principes fondamentaux dans le cadre des préparatifs du vingt-cinquième anniversaire de leur adoption qui aurait lieu en 2019.
3. En outre, à sa quarante-neuvième session, par sa décision 49/105, la Commission a créé un sous-groupe placé sous l'égide du Groupe des Amis de la présidence, le chargeant d'établir des principes, de définir des orientations et d'assurer un appui pour l'ouverture des données dans les pays.

II. Objectifs et tâches

4. Le Groupe des Amis de la Présidence doit s'intéresser à la fois aux Principes fondamentaux et aux données ouvertes.
5. Dans la décision 48/107, la Commission a adopté le programme de travail ci-après, qui figure au paragraphe 4 du document [E/CN.3/2017/9](#). Il incombe au Groupe de :
 - a) Concevoir et adopter des méthodes et outils adéquats pour évaluer l'application des Principes fondamentaux ;
 - b) Mener une évaluation globale avant la cinquantième session de la Commission de statistique, qui se tiendra en 2019 et marquera le vingt-cinquième anniversaire de l'adoption des Principes fondamentaux par la Commission ;
 - c) Revoir et, si nécessaire, mettre à jour les directives d'application actuelles;
 - d) Réévaluer les mécanismes spécialement conçus pour intervenir efficacement en cas de non-respect manifeste des Principes fondamentaux ;
 - e) Examiner toutes les questions relatives aux Principes fondamentaux qui apparaîtraient dans d'autres contextes, telles que l'assurance de la qualité ou l'utilisation de données non officielles et non traditionnelles.
6. En outre, dans sa décision 48/107, la Commission :
 - a) A conseillé d'éviter de modifier les Principes fondamentaux et invité le Groupe à axer sa réflexion sur leur application et à envisager d'étendre leur portée aux données non officielles et non traditionnelles ;
 - b) A prié le Groupe de prendre en considération la réflexion en cours sur les données ouvertes, les mégadonnées et l'assurance de la qualité;

c) A également prié le Groupe de proposer des moyens de donner une plus grande visibilité aux Principes fondamentaux, en particulier en dehors de la communauté des statistiques officielles.

7. Par sa décision 49/105, la Commission a demandé au sous-groupe sur les données ouvertes de s'acquitter des tâches proposées, à savoir examiner les principes relatifs aux données ouvertes, réviser les cadres juridiques sur les données ouvertes, clarifier les aspects techniques et les compétences nécessaires à l'ouverture des données et donner des orientations sur cette dernière, notamment pour ce qui est de l'anonymisation des données, comme indiqué au paragraphe 21 du document E/CN.3/2018/6. Elle a également chargé le sous-groupe d'établir des correspondances entre les principes relatifs aux données ouvertes et les Principes fondamentaux et de réfléchir aux principes et aux outils permettant d'assurer l'interopérabilité des données.

III. Composition du Groupe

8. Le Groupe des Amis de la présidence se compose de représentants de pays et, en qualité d'observateurs, d'entités et organisations internationales. Il est présidé par la Nouvelle-Zélande assistée de l'Australie. Il est composé de représentants des pays suivants : Argentine, Égypte, Italie, Jordanie, Malaisie, Maurice, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suriname. L'Institut international de statistique a qualité d'observateur. Peuvent adhérer au Groupe des représentants d'autres pays ainsi que, en qualité d'observateur, des organisations internationales, en particulier celles et ceux qui en ont exprimé le désir aux quarante-huitième ou quarante-neuvième sessions de la Commission ou qui en ont fait la demande à la présidence.

9. Le secrétariat du Groupe est assuré par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU.

IV. Organisation des travaux

10. Le Groupe mènera ses travaux au moyen d'échanges électroniques et de réunions périodiques, lorsque cela sera possible. Dans la mesure du possible, les réunions se tiendront conjointement avec d'autres réunions organisées en cours d'année.

V. Durée des travaux

11. Le Groupe rendra compte à la Commission, à sa cinquantième session, des travaux relatifs aux Principes fondamentaux et aux données ouvertes et formulera des recommandations, selon qu'il estimera que ses travaux sont terminés ou qu'ils doivent se poursuivre, compte tenu en particulier du fait que la question des données ouvertes lui a été confiée récemment.

VI. Activités proposées

12. Conformément à son mandat et aux autres orientations données par la Commission, le Groupe inscrira ses activités dans le cadre général des Principes fondamentaux. Dans un souci d'efficacité, il organisera ses travaux en deux axes, dont le premier, centré exclusivement sur les Principes, comprendra les activités suivantes :

a) Conduire une enquête mondiale sur l'application des Principes, fondée sur les autoévaluations faites par les pays, qu'il assortira d'études de cas examinées par des pairs ;

b) Élaborer un document d'information visant à compléter, notamment par des études de cas, les lignes directrices sur l'application des Principes, afin d'en faciliter l'utilisation, et à fournir des critères pour analyser les cas où les Principes ne sont pas appliqués ;

c) Analyser d'autres questions concernant les Principes, au regard d'autres situations, notamment la façon de les appliquer aux données non officielles et non traditionnelles.

13. Le deuxième axe de travail visera les données ouvertes, envisagées sous l'angle des Principes fondamentaux, et comprendra les activités suivantes :

a) Établir des correspondances entre les principes relatifs aux données ouvertes et les Principes fondamentaux ainsi que d'autres principes adoptés par d'autres groupes comme le Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle ;

b) Élaborer un document d'information faisant la synthèse des travaux sur l'interopérabilité des données ouvertes, la mise en œuvre des pratiques concernant ces données et leur anonymisation aux fins de la statistique officielle ;

c) Analyser d'autres questions relatives à l'ouverture des données en statistique officielle, y compris celles portant sur les aspects juridiques, techniques ou relatifs aux compétences.
